

Département du Val d'Oise
Arrondissement de SARCELLES
Canton de MONTMORENCY
Commune de MONTMORENCY
CVD/CT

**ARRÊTÉ DU MAIRE N°003.2025
PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

14 AVENUE BARATIER

Le Maire de la Ville de MONTMORENCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande de l'entreprise TERCA 3 à 5 rue Lavoisier - 77400 LAGNY-SUR-MARNE pour le compte D'ENEDIS,

CONSIDÉRANT que les travaux de création d'un branchement électrique sur voirie ne permettent pas d'assurer la circulation et le stationnement des véhicules sans risque d'accident et qu'il convient de sauvegarder la sécurité publique,

A R R Ê T É

Du lundi 27 janvier au lundi 24 février 2025

14 AVENUE BARATIER

ARTICLE 1 :

Le stationnement sera interdit sur toute l'emprise de chantier délimitée par un balisage réglementaire.

Les travaux s'effectueront en alternat manuel ou par feux tricolores à décompte et en demi-chaussée.

En cas d'incidence des travaux sur la collecte des ordures ménagères, l'entreprise pourrait être amenée à organiser par ses propres moyens des points de regroupements.

Le cas échéant, les enrobés définitifs ou autres revêtements de finition, devront être réalisés durant la période du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Les accès riverains seront maintenus pendant toute la durée du chantier.
Un cheminement piétons sécurisé sera matérialisé et entretenu par l'entreprise.
La vitesse sera limitée et affichée à 30 km/h.

ARTICLE 3 :

Les services de Police seront habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires et complémentaires au présent arrêté afin de garantir la sécurité du public et le bon déroulement de celui-ci, notamment, en ce qui concerne les véhicules en stationnement en infraction, aux jours et lieu indiqués par ce dernier et qui pourront être enlevés aux risques et frais imputés à leurs propriétaires (article R 417-10 du Code de la Route qui prévoit et réprime le stationnement gênant).

ARTICLE 4 :

La signalisation nécessaire à cette réglementation sera fournie, posée et entretenue par l'entreprise TERCA 3 à 5 rue Lavoisier-77400 LAGNY-SUR-MARNE pour le compte D'ENEDIS,

ARTICLE 5 :

M. le Commissaire de Police,
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
M. le Chef du Centre de Secours de Saint-Brice-sous-Forêt et Montmorency,
M. le Chef de Service de la Police Municipale,
M. le Directeur Général des Services,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de la Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit : A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



Montmorency, le 10/11/2025,

Jean-Pierre DAUX

Adjoint au Maire

Délégué aux transports, à la voirie et aux télécommunications



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

MAIRIE DE MONTMORENCY **Gestionnaires des réseaux routiers**

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : TERCA Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 3 A 5 RUE LAVOISIER
Code postal 7 7 4 0 0 Localité LAGNY SUR MARNE Pays : FRANCE
Téléphone 0 1 6 0 0 7 5 6 0 5 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : travaux @ terca.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : CHRISTELLE BUFFET Prénom : ENEDIS
Adresse Numéro 33 Extension : Nom de la voie :
BOULEVARD GABRIEL PERI
Code postal 9 5 1 1 0 Localité SANNOIS Pays : FRANCE
Téléphone 0 6 0 2 1 6 2 0 1 4 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : christelle.bufferet @ enedis.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 14 AVENUE BARATIER
Code postal 9 5 1 1 6 0 Localité Montmorency

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : ... CREATION D'UN BRANCHEMENT ELECTRIQUE SUR TROTTOIR ET CHAUSSEE POUR LE COMPTE D'ENEDIS
Date prévue de début des travaux : 27/01/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 25

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 25 de début de réglementation L 27/01/2025
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue L 0
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) 0

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : 0 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

LA TRAVERSEE DE ROUTE SE FERA PAR DEMI-CHAUSSEE. LA CIRCULATION SE FERA EN ALTERNANCE SOIT MANUELLEMENT SOIT PAR DES FEUX TRICOLORES.
DEMANDE DE 3 PLACES DE STATIONNEMENT POUR NOS ENGINES PRES DE LA ZONE DE TRAVAUX.

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialisée
Nom : TOLLITE Prénom : OLIVIER
Dénomination : Représenté par : TERCA
Adresse Numéro : 3 Extension : Nom de la voie :
RUE LAVOISIER
Code postal 77400 Localité : LAGNY SUR MARNE Pays : FRANCE
Téléphone 016075605 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : travaux @ terca.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 23 - 12 - 2024

Nom : Prénom : Qualité :